

Elles aussi



« Notre corps nous appartient, un enfant si je veux, quand je veux »

Nous saluons le vote historique du Parlement, réuni en Congrès, pour garantir la liberté d'accès des femmes à l'IVG en l'inscrivant dans la Constitution.

C'est un message envoyé au monde entier. C'est aussi l'aboutissement d'un long combat qui sonne comme une victoire du mouvement des femmes dans toutes ses composantes, renouvelées, au fil du temps et des générations, depuis la création du MLF.

C'est pour nous un premier pas extrêmement important vers un corpus de droits garantissant aux femmes le libre choix de donner la vie, et permettant de corriger ainsi les inégalités actuelles liées au fait que ce sont les femmes qui « font les enfants », apport vital et nécessaire à tout pays.

Actuellement, en effet les enfants leur sont comptés au moins comme obstacles, transformés en pénalisations, discriminations, inégalités sur le plan économique qui mettent en danger l'autonomie et la liberté des femmes.

- Ce corpus de droits qu'on pourrait nommer « droit à la procréation » aborderait tous les aspects de la question ce dont tous, femmes, hommes et enfants bénéficieraient
- l'éducation à la vie affective et sexuelle
- l'accès à une contraception choisie moderne et gratuite
- l'accès à une IVG, libre, sûre et gratuite
- l'accès à des services publics garantissant le suivi de la grossesse et les conditions de l'accouchement
- l'accès libre à la PMA pour toutes
- l'accès à un service public d'accueil de la petite enfance

Mais le chemin sera long pour éradiquer la misogynie latente dans la société !

Anne-Marie Marmier